

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2019**

Présents : MARCON André - NEYRON Jean - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - NEBOIT Francis - HILAIRE Thierry - BERT MICHEL Julie

Absents : GRANDVAUX Pascal - LIOTARD Yoan - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle

**AMENDES DE POLICE**

Le maire rappelle qu'une demande de subvention au titre des amendes a été déposée pour les travaux de voirie : chemin du tennis, chemin de Larsiallas et accotement de la RD 105.

Le conseil municipal approuve l'ensemble de ces travaux qui s'élèvent à 36 492.50 € HT.

**DEMOLITION ANCIEN BATIMENT DE L'OPAC**

Le maire présente les 2 offres reçues pour la démolition de l'ancien bâtiment de l'OPAC, 2 chemin de Brard. Compte tenu de la présence d'amiante dans la colle des revêtements de la plupart des pièces du bâtiment, le devis initial de démolition a explosé.

Après avoir étudié les offres, le conseil municipal décide de retenir la SARL SLTP pour un montant de 56 025.00 € HT.

**TRAVAUX EGLISE**

Le conseil municipal sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre du contrat 43-11 pour les travaux de réfection de la toiture et du clocher de l'église.

**TRAVAUX PLACE AUX CHAMPIGNONS**

Le conseil municipal sollicite du Conseil Régional une subvention pour les travaux de réfection de la Place aux Champignons.

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOIRE AUX CHAMPIGNONS**

Le contrat d'affermage signé avec l'entreprise Lombard et Guerin pour l'attribution des emplacements, le placement des commerçants non sédentaires et la perception des droits de place va arriver à son terme. Afin de lancer prochainement la procédure de consultation pour un nouveau contrat d'affermage, la commune va saisir le Comité Technique pour avis.

**LOCAL COMMERCIAL**

Dans l'attente de la rédaction du contrat du crédit-bail, le conseil municipal accepte de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> octobre le bail commercial précaire signé par Mme SOLO.

**BOUCHERIE**

Pour faciliter la reprise de la boucherie, le conseil municipal décide de réaliser une étude de viabilité économique qui sera remise à toutes personnes intéressées par ce commerce.

Le coût de cette étude est estimé à 3 960 € TTC

**REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR 2018**

Le Conseil Municipal décide de reverser au Comité d'Animation les 9 000 € de la taxe de séjour versée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM) à la Commune.

**REMBOURSEMENT ELECTRICITE SALON DE COIFFURE**

La salle communale et le salon de coiffure dispose d'un compteur unique.

La consommation électrique de ces deux espaces étant facturée à la commune, il convient donc de demander le remboursement de la consommation électrique du salon de coiffure.



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Assurances : Les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain. La commune va procéder à la résiliation de ces contrats et demander de nouveaux devis.
- Livre : Une personne a proposé d'écrire un livre sur l'histoire de St Bonnet. Malgré l'intérêt d'un tel ouvrage, le conseil municipal refuse sa réalisation, estimant le coût de 8 000 € trop élevé pour la commune.
- Mémoire de la famille JOUBERT – MOURGUE : Un mémoire sur cette famille originaire de St Bonnet a été réalisé par un étudiant de Nîmes. Il est consultable en mairie
- CCPM : Jean-Pierre SANTY informe que les élus de Dunières ont refusé la répartition des sièges pour la prochaine mandature proposée par le bureau de la CCPM. A compter des prochaines élections municipales, le conseil communautaire sera composé de 24 sièges.

